

Projet de Compte rendu du Conseil municipal du 4 avril 2016

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, COEFFEC Yves, DREAN Claudine, DEME Anne-Laure, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, METAYER Nicolas, BATRIN Christelle, LE BRETON Bernard.

ABSENTS excusés: PICARD Yvette (délégation de pouvoir à Yves COEFFEC), BUSSON David (délégation de pouvoir à NOBLET Bernard), EMEREAU Patrice, TIGEOT Fabien (délégation de pouvoir à PIQUET André).

Date de convocation : 29 mars 2016

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2016 à l'unanimité des membres présents.

Modification du nombre hectare 8.34 au lieu de 83.4

Information : délégation du conseil municipal : renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 220 000€.

Information sur les bornes de recharges électriques : il en existe de 3 sortes. Pour le bourg de Bohal cela ne paraît pas adapté, voir avec la communauté de commune pour en mettre un sur la zone d'activité de Bel orient.

Affectation des résultats budget commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2014 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-192 597,07€		129 501.45€	17 000.00€ 10 000.00€	-7 000.00€	-70 095.62€
FONCT	18 007.96€	18 007.96€	64 563.05€			64 563.05€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décident d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT Global cumule au 31.2.2015	64 563.05€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	64 563.05€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	-€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	64 563.05€
Total affecté au c/1068	
Déficit global cumule au 31/12/2015 Déficit à reporter	

Affectation des résultats budget assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation de résultat du fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSE MENT CA 2014 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015 dépenses - recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-29 522.23€	0€	-11 417.61€	0	0	-40 939.84€
FONCT	-4 997.99€	0€	716.31€	0	0	716.31€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT Global cumule au 31.12.2015	716.31€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	716.31€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	716.31€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0
Total affecté au c/1068	716.31€
Déficit global cumule au 31/12/2015	
Déficit à reporter	

BUDGET Commune : adoption du budget primitif 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7).

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif Communal de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	508 000.00	508.00 000
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	284 890.00	354 985.62
RESTES A REALISER (R.A.R)	17 000.00	10 000.00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-63 095.62	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	364 985.62	364 985.62
TOTAL	872 985.62	872 985.62

Précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M14 pour le budget Communal

BUDGET Primitif COMMUNE : BP 2016 -Taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2016, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 afin de compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Taxes	Taux d'imposition 2015	Taux d'imposition 2016
D'habitation	13.91	14.19
Foncière (bâtie)	22.12	22.56
Foncière (non bâtie)	57.68	57.68

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 voix pour, 1 voix contre, 7 abstentions) :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2016 comme indiqués précédemment,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

BUDGET Transport scolaire : adoption du budget primitif 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif transport scolaire de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 557.00	11 557.00
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	14 936.00	1457.00
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		13 479.00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	14 936.00	14 936.00
TOTAL	26 493.00	26 493.00

Précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M44 pour le budget transport scolaire

BUDGET Assainissement : adoption du budget primitif 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif assainissement de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 034.25	48 034.25
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	31 772.77	72 712.61
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	40 939.84	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	72 712.61	72 712.61
TOTAL	120 746.86	120 746.86

Précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M49 pour le budget assainissement

BUDGET lotissement de Chabannes : adoption du budget primitif 2016

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L.n°82-213, 02.03.1982, art.7)

Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Les membres du conseil décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif lotissement de Chabannes de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	445 106,54	445 106,54
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	263 487,23	
RESTES A REALISER (R.A.R) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	226 136,32	489 623,55
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	489 623,55	489 623,55
TOTAL	934 730,09	934 730,09

Précise que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature développée M14 pour le budget lotissement de Chabannes

Avenant convention école privée

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé la mise en place d'un contrat d'association avec l'école Saint - Gildas (contrat N° 248 CA conclu le 13 janvier 2003 entre l'Etat et l'école primaire privée mixte, avec effet à la rentrée scolaire 2002-2003).

Il demande alors au conseil de fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école st Gildas, par avenant à la convention à passer pour l'année 2016.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident :

- de fixer le montant du versement à 66 000€, soit un montant 465.24 € par élève de classe élémentaire (au nombre de 84) et de 640.95€ par élève de classe maternelle (au nombre de 42), pour l'année 2016, au vu d'une liste arrêtée des élèves présents au 31 décembre 2015.

Le montant sera inscrit au budget primitif 2016.

Les membres du conseil donnent tout pouvoir au Maire à établir l'avenant à intervenir pour l'année 2016, et délégation de signature.

Modification du tableau des effectifs

Suite à la proposition de tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2016 et au projet de modification des missions du poste de secrétaire de mairie, il convient de créer les postes suivants, tous services confondus, au tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2016 :

- 1 adjoint technique principal de 2^{eme} classe à temps complet
- Rédacteur principal de 2^{eme} classe à temps complet

Parallèlement, les postes ci-dessous seront supprimés du tableau des effectifs,

- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la modification du tableau des effectifs conformément au tableau ci-dessous :

Filière administrative				
Cadre d'emplois des Adjointes administratifs				
Grade des Adjointes administratifs de 2^{ème} classe : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Agent d'accueil	Service Administratif	Temps non complet 21h	NON	Fonctionnaire
Cadre d'emplois des Rédacteurs				
Grade des Rédacteurs principal de 2^{ème} classe : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Secrétaire de mairie	Service administratif	Temps complet 35h	NON	Fonctionnaire
Filière technique				
Cadre d'emplois des Adjointes techniques				
Grade des Adjointes techniques de 2^{ème} classe : 4 emplois				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Responsable du restaurant scolaire	Services restauration collective	Temps non complet 28h/35	NON	Fonctionnaire
Agent polyvalent des services techniques	Services techniques	Temps complet 35h	NON	Fonctionnaire
Conducteur du bus scolaire	Service transport scolaire	Temps non complet 8.29/35h	NON	CDI
Agent polyvalent de restaurant scolaire et de garderie périscolaire	Service restauration scolaire et garderie périscolaire	Temps non complet 16.72/35h	NON	CDI
Grade des Adjointes techniques principal de 2^{ème} classe : 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
Responsable des services techniques	Services techniques	Temps complet 35h	NON	Fonctionnaire
Filière sportive				
Cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux A.P.S.				
Grade des Educateur territorial A.P.S. Principal 2^{ème} Classe 1 emploi				
Poste	Service	Temps de travail	Vacant	Statut agent
	Service sportif	Temps non complet 22/151.67 ème	NON	Fonctionnaire
TOTAL GENERAL DE LA COMMUNE DE BOHAL 8 emplois permanents dont 5 à temps non complet				

Point budget :

Monsieur le receveur présentent les rations 2015 qu'il va transmettre à la préfecture :
 Ceux-ci sont en amélioration même si la situation budgétaire de la commune reste toujours préoccupante en effet la Capacité d'autofinancement brut est de 89€/hab. alors que la moyenne départementale est de 198€/hab. le fonds de roulement de la commune est de 1467€ ce qui reste insuffisant, en effet il devrait couvrir 1 à 2 mois de fonctionnement pour la commune.

Compte rendu des commissions communales

Boulangerie

Une proposition a été faite au mandataire judiciaire qui devrait statuer rapidement.

Commission culture sports loisirs jeunesse

Point multisports : la ligne de subvention leader ne sera pas transmise avant la fin d'année ce qui décale le projet

Formation premier secours : 17 personnes ont participé.

Commission communication, relations avec les associations

La commission réfléchit sur la mise en place d'un nouveau panneau publicitaire pour le lotissement qui attire davantage l'œil, un devis a été demandé à artcolor de Malestroit.

Rando halloween : les associations se sont rencontrées le 24 mars 2016 autour d'un projet commun de mise en place d'une rando d'halloween suite à la proposition d'Apollo vtt. Le circuit reprendrait une partie du circuit route fleurie. Il est demandé à la commune si celle-ci pourrait participer en mettant à disposition des bonbons comme pour le marché de Noël. Les membres du conseil valident cette proposition.

Commission travaux

Plusieurs plaintes autour des arbres du lotissement des chênes, Remy LE LUEL a rencontré plusieurs propriétaires et a fait venir un élagueur professionnel : celui-ci ne conseille pas d'élaguer les arbres pour le moment car cela risquerait de déséquilibrer et fragiliser les chênes.

Commission scolaire

La commission restaurant scolaire s'est réunie durant le temps d'un repas sur le restaurant scolaire, quelques pistes d'amélioration :

- Changer le mobilier de façon échelonnée (les chaises) pour l'hygiène et la manipulation
- Mettre en place des cimaises dans la garderie
- La présentation du menu est en train d'être repensée.

Compte rendu réunion CCVOL

Fusion des communautés : le schéma validé en CDCI est celui à 3 communautés.

- Prochain conseil lundi 9 mai 2016 à 20h